



BADIAS/ANDIA

Des soldats à la mémoire

Le souvenir des incorporés de force demeure un point mémoriel chaotique dans l'histoire de l'Alsace-Moselle. Si, en France, l'accent a été mis sur la Shoah et la Résistance, les anciennes régions annexées sont longtemps restées focalisées sur le traumatisme de l'incorporation forcée. PAR FRÉDÉRIQUE NEAU-DUFOUR

À la Libération, les « malgré-nous » sont – sur le papier – des vétérans comme les autres. L'État leur reconnaît les « mêmes droits que les combattants ayant servi dans [...] l'armée française pendant la Seconde Guerre mondiale » en les intégrant aux « dispositifs de droit commun » prévus par le code militaire d'invalidité et des victimes de guerre. Ceux qui ont été tués au front reçoivent la mention « Mort pour la France », après étude de leur dossier. Rien ne semble donc singulariser la mémoire des incorporés de force de celle de la communauté combattante.

Pourtant, parce qu'ils ont fait la guerre sous l'uniforme ennemi, parfois

contre d'autres Français, leur mémoire est intransmissible. Dans le concert de la victoire, leur parole reste inaudible. Un événement la projette au-devant de la scène le 11 février 1953. Ce jour-là, les juges militaires rendent à Bordeaux leur verdict contre les auteurs du crime commis le 10 juin 1944 à Oradour-sur-Glane, où 643 habitants ont été sauvagement assassinés par la division SS « Das Reich ».

Parmi les accusés se trouvent un Alsacien engagé volontaire et treize Alsaciens incorporés de force dans la Waffen-SS. Le volontaire est condamné à mort et les « malgré-nous » à des peines de prison ou de travaux forcés. En Alsace, l'indignation est gigantesque. Pourquoi avoir condamné les



CHRISTOPHE PETIT-TESSON/POOL/BEST IMAGE

blescée

Du silence à l'hommage 30 000 à 40 000 Alsaciens et Mosellans ont perdu la vie lors du conflit. La douleur muette des familles s'exprime longtemps dans de tragiques avis de recherche (à g.), avant que, au début du XXI^e siècle, la France reconnaisse enfin le sacrifice de ces enfants de la patrie... Inauguration aux Invalides d'une plaque aux incorporés de force en présence du chef de l'État, le 11 novembre 2025.

treize sans considérer qu'ils étaient eux-mêmes victimes d'un crime de guerre, l'incorporation de force étant reconnue comme telle par le droit international? Même si l'État décide d'amnistier les incorporés de force dix jours plus tard, une «rupture mémorielle durable» sépare désormais la majorité des Alsaciens de leurs compatriotes, y compris Mosellans.

La difficile prise en compte du souvenir des événements

Alors que la mémoire de la Résistance s'ancre dans le paysage mémoriel français, puis celle de la Shoah, l'Alsace fait dissonance. Là, c'est l'incorporation qui focalise les souvenirs, portée par de nombreuses publications régionales

et des associations militantes comme l'Association des déserteurs, évadés et incorporés de force (ADEIF) ou les Orphelins de pères «malgré-nous» d'Alsace-Moselle (OPMNALM). La résistance, le sort des Juifs, la collaboration dans les provinces annexées tendent à passer au second plan.

S'estimant collectivement victimes d'un lâchage par la France en 1940, les Alsaciens réclament à l'État une reconnaissance. S'estimant aussi collectivement victimes de la barbarie nazie, ils demandent à l'Allemagne d'indemniser les personnes enrôlées dans l'armée et dans les organismes paramilitaires nazis, comme le RAD (*Reichsarbeitsdienst*, «Service du travail du Reich») ou le KHD (*Kriegshilfsdienst*, «Service

auxiliaire de guerre»). Il faut alors attendre 1981 pour que la RFA procède à une première indemnisation, du moins pour les hommes. Les «malgré-elles» doivent patienter jusqu'en 2008 pour toucher cette aide.

En 2005, l'inauguration du Mémorial Alsace-Moselle à Schirmeck (Bas-Rhin) marque une étape. Les collectivités, par cet important équipement muséographique, décident de mettre elles-mêmes en scène le passé local. La sensibilité du sujet demeure vive cependant, comme le prouve la polémique suscitée en 2017 par la première mouture du projet du «Mur des noms», porté par la région Alsace puis Grand Est. Les patronymes de tous les Alsaciens et Mosellans tués pendant la • • •

Dossier

... Seconde Guerre mondiale devaient y être gravés par ordre alphabétique. Une partie de l'opinion s'offusque qu'un incorporé de force puisse y côtoyer un Juif ou un résistant. La presse nationale s'en mêle et le projet est provisoirement suspendu. Il reprend en 2019 grâce à la mise en place d'un conseil scientifique qui trouve un consensus.

Un récit collectif désormais à l'échelle du continent

Le temps qui passe et la disparition des derniers témoins permettent aussi une forme de décantation. À Colmar, le 8 mai 2010, le président de la République, Nicolas Sarkozy, évoque, pour la première fois, l'incorporation de force comme un drame spécifique. Lors du 80^e anniversaire de la libération de Strasbourg en 2024, Emmanuel Macron annonce que l'incorporation de force «doit être nommée, reconnue et enseignée car elle est celle de la Nation». Un an plus tard, le 11 novembre 2025, il inaugure aux Invalides une plaque en hommage aux «malgré-nous».

Si un certain apaisement s'esquisse en France, la mémoire des incorporés de force doit à présent s'envisager sur le plan européen. Les pays frappés par ce drame ont un rôle à jouer pour que naisse un récit collectif à l'échelle du continent. Un récit polyphonique, marqué par les différences et les ruptures, mais rendant possible les rapprochements et les comparaisons. Un récit européen en quelque sorte. 



MÉMORIAL ALSACE-MOSELLE



ZEIMETT ARCHITECTE/ISP

Réunis Ouvert en 2005, le Mémorial Alsace-Moselle, à Schirmeck, s'accompagnera en contrebas du « Mur des noms » numérique (inauguration en septembre 2026) rendant hommage à tous les morts alsaciens et mosellans de 1939-1945, incorporés de force, civils, soldats français, Juifs, résistants, Témoins de Jéhovah, Roms, homosexuels...

De Gaulle les déclare « Morts pour la France »

Quand un décès survient lors d'une guerre, l'État peut procéder à un acte de reconnaissance par l'attribution de la mention « Mort pour la France ». Cette mention, dont la gestion est confiée à l'Office national des combattants et victimes de Guerre, est toujours attribuée aujourd'hui. Créée en 1915 dans le contexte de la Première Guerre mondiale, elle voulait rendre hommage aux soldats tués mais également apporter un soutien administratif et matériel aux familles endeuillées. À l'époque, les Alsaciens et les Lorrains, qui étaient Allemands de nationalité depuis le traité de Francfort en 1871, ne l'ont pas obtenue, puisqu'ils avaient combattu sous l'uniforme *feldgrau*. En revanche, les Alsaciens et Mosellans incorporés de force pendant la Seconde Guerre mondiale l'ont massivement reçue dès 1945, car le texte initial de 1915 a été modifié par

le général de Gaulle pour intégrer chaque combattant qui a « été incorporé de force ou après s'être engagé sous l'empire de la contrainte ou la menace de représailles dans les armées ennemies ». La difficile reconnaissance des incorporés de force dans l'après-guerre ne tient donc pas à l'obtention de cette mention. Cependant, la construction de la mémoire des incorporés de force, au cours des décennies, a bien eu un impact sur l'appréhension de cette mention. Loin de sa réalité juridique, elle a en effet souvent été comprise littéralement : un soldat est « mort pour la France » quand il a donné sa vie pour la patrie. Cette lecture a inévitablement provoqué des tensions. Car nombreux sont les incorporés de force, porteurs de cette mention, qui ont regretté l'abandon de la France pendant la guerre.  ILSE HILBOLD